

CAISSE NATIONALE DU GENDARME

AUX CÔTÉS DES GENDARMES DEPUIS 1888



Figure historique de la mutualité française, la Caisse Nationale du Gendarme accompagne les gendarmes et leurs familles depuis plus de 130 ans. Avec près de 300 000 bénéficiaires et 6 millions d'euros d'aides sociales distribuées en 2021, elle est aujourd'hui une mutuelle d'action sociale de premier plan au sein de la communauté gendarmerie.

Interview avec Patrick Peyramaure,
président de la Caisse Nationale du Gendarme.

LA CAISSE NATIONALE DU GENDARME EXISTE DEPUIS 1888 : POURQUOI SON HISTOIRE EST SI IMPORTANTE ?

La Caisse du Gendarme a été imaginée par le Capitaine PAOLI, un officier profondément humain qui se préoccupait de la situation des veuves et orphelins de gendarmes victimes du devoir. Mais à cette époque, l'idée était plutôt inédite et mal perçue par les autorités, qui craignaient la naissance d'un mouvement syndicaliste ! Elle fera pourtant sa place grâce au soutien d'éminentes personnalités, jusqu'à sa fondation en 1888.

La Caisse du Gendarme a ainsi été la toute première mutuelle regroupant des militaires en activité devenant ainsi la première institution sociale dans les armées, avec une devise forte « *Aider la veuve et l'orphelin* ». Quelques années plus tard, elle sera même reconnue d'utilité publique par le Président de la République de l'époque : Félix Faure.

Cette dimension historique est précieuse pour nous car elle se fait l'écho des valeurs de solidarité et d'entraide qui sont, aujourd'hui plus que jamais, au cœur de notre action sociale.

ON PARLE DE MUTUELLE, MAIS LA CAISSE NATIONALE NE PROPOSE PAS DE REMBOURSEMENTS DE SOINS ?

La notion de « mutuelle » prête à confusion. Par abus de langage, cela nous renvoie presque automatiquement à l'univers de la santé et des remboursements de soins. Or, si l'on s'en tient à sa définition originelle, le principe d'une mutuelle est d'organiser la **solidarité** entre ses membres grâce à des fonds principalement issus des cotisations. Les mutuelles ont donc avant tout **un rôle social** !

Aujourd'hui, le Code de la mutualité sépare les mutuelles en plusieurs livres distincts : le livre II pour les mutuelles de remboursements de soins, et le livre III dédié à l'accompagnement et l'action sociale. C'est de ce dernier livre que dépend la Caisse Nationale du Gendarme depuis 2008.

CAISSE NATIONALE DU GENDARME

AUX CÔTÉS DES GENDARMES DEPUIS 1888

UNE INSTITUTION DEMOCRATIQUE

Pour garantir notre accompagnement social, la CNG repose sur un réseau d'élus et de représentants repartis dans toute la France. Ce maillage territorial permet de relayer nos actions au niveau local, mais également d'être au plus proche de nos adhérents, de mieux connaître leurs besoins et de guider les futures orientations de la CNG.

CONCRETEMENT, QUEL ACCOMPAGNEMENT PROPOSE LA CAISSE NATIONALE DU GENDARME ?

Nous proposons **plus d'une vingtaine d'aides sociales**, soutenues par des partenariats forts, pour accompagner nos gendarmes adhérents et leurs familles dans les défis du quotidien.

Ces aides interviennent pour nos jeunes militaires dès leur entrée en école de gendarmerie avec une aide au paquetage ou encore la mise à disposition de logements étudiants pour les enfants de tous les ressortissants de la gendarmerie. Elles se poursuivent ensuite tout au long de leur carrière et de leur vie familiale : aides à la naissance ou à l'adoption, à la garde d'enfants, aux blessés et aux malades, aux personnes en situation de handicap, aux veuves et aux orphelins, etc. Nos partenaires, en priorité la Banque Française Mutualiste, nous permettent également de proposer des facilités de prêt, en prenant à notre charge les intérêts.

Toutes les attributions d'aides sont étudiées en commission sociale, selon la situation de chaque adhérent. En 2021, nous sommes fiers d'avoir pu redistribuer en aides sociales, à l'euro près, l'intégralité des 5,7 millions de cotisations perçues.

Enfin, nos adhérents ont accès à notre service CNG PREMIUM, développé grâce

au concours de nombreux partenaires et qui leur permet de bénéficier de bons plans et de tarifs privilégiés sur une gamme d'articles, de services et de loisirs.

COMMENT CONCEVEZ-VOUS L'AVENIR ?

L'essor du numérique a transformé en profondeur notre façon de concevoir la relation avec nos adhérents et l'accès à nos aides sociales. Nous avons ainsi entamé une politique de digitalisation de nos outils, développé notre présence sur les réseaux sociaux et facilité l'accès à nos aides, sans jamais perdre de vue l'intérêt des contacts humains, grâce à notre réseau de délégués et de représentants.

Le défi pour l'avenir sera de poursuivre ce développement numérique, sans pour autant détériorer l'aspect humain : notre engagement est d'être toujours plus proches de nos adhérents et le numérique doit servir l'humain en ce sens. C'est aussi pour cela que nous avons fait le choix d'avoir -et de conserver- un service adhérent entièrement internalisé et

directement joignable par téléphone sans plateforme vocale. Enfin, puisque les valeurs d'entraide et de solidarité reposent aussi sur les liens que nous tissons, nous poursuivrons le développement des partenariats pour proposer des services toujours plus nombreux et adaptés à nos adhérents.

LA CNG EN CHIFFRES

- Fondée en 1888
- Près de 300 000 bénéficiaires
- 24 aides sociales
- Près de 6 millions d'euros d'aides sociales accordées